

Les analyses VOX incitent à améliorer la formation et l'information des citoyens : retour sur l'interdiction des minarets

Autor(en): **Schöni Bartoli, Daniel**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(2010)**

Heft 1865

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1009794>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Les analyses VOX incitent à améliorer la formation et l'information des citoyens

Retour sur l'interdiction des minarets

Daniel Schöni Bartoli (12 avril 2010)

A chaque votation fédérale son analyse VOX de l'institut Gfs de Berne. Les médias se sont faits l'écho fin janvier des résultats de l'enquête post-scrutin de la votation sur l'initiative anti-minarets, sur la base du résumé à leur intention. Il vaut cependant la peine d'y revenir à partir des résultats complets. La réponse largement positive de l'électorat à cette initiative a constitué une énorme surprise, notamment parce qu'elle avait été précédée par des sondages prévoyant un non. L'analyse proposée par l'institut Gfs permet donc de mieux comprendre le résultat de cette votation.

Contrairement à d'autres recherches qui mettent en avant l'habitat, deux axes ressortent ici plus particulièrement. Tout d'abord, le clivage gauche-droite: les sympathisants de la première refusant largement l'initiative alors que les secondes l'acceptent à plus de 80%. Ensuite, le niveau de formation: les détenteurs d'un CFC acceptent l'initiative à 76%, alors que les personnes au bénéfice d'un plus haut niveau de formation professionnelle refusent à 52% et les détenteurs d'un titre d'une haute école à 66%. On retrouve ici des clivages habituels lors de votations sur la politique étrangère (libre circulation des personnes), mais avec une différence significative: les personnes se situant plutôt au centre n'ont cette fois-ci pas soutenu une politique d'ouverture,

entraînant un basculement de la majorité.

Avant la votation s'était posée la question de l'attitude des femmes sur cette question (DP 1846). L'analyse VOX apporte une réponse sans ambiguïté: les femmes se situant plutôt à gauche ont refusé l'initiative par 84% (contre 79% pour les hommes de gauche), et ce sont les femmes plutôt conservatrices de droite qui ont soutenu celle-ci à 87% (contre 71% pour les hommes). On notera au passage que seuls 25% des moins de 30 ans ont participé à la votation contre 70% des plus de 50 ans. La volonté d'envoyer un signal contre «l'islamisation» est le motif le plus souvent invoqué (35%) par les partisans de l'initiative. L'inutilité des minarets d'un point de vue religieux, la défense de la foi chrétienne, l'inadéquation aux paysages suisses et l'exigence de réciprocité vis-à-vis de certains pays musulmans sont les autres motifs les plus souvent évoqués.

Cette votation peut être l'occasion de réfléchir sur les manières de voter. En effet, on peut se demander si les 35% des votants désirant «envoyer un signal» sont bien conscients que le signal en question est désormais inscrit dans le marbre de la Constitution fédérale. Plusieurs indications incitent en effet à se poser la question. On note en particulier que 9% des votants ont cru que la votation portait sur l'interdiction des

mosquées(!) et non seulement des minarets. Plus grave, une personne sur sept a approuvé l'initiative contre les exportations d'armes en croyant soutenir ainsi l'industrie d'armement. Les responsables de l'analyse s'en sont rendus compte en relevant des réponses illogiques données dans ce contexte à d'autres questions. L'étude note aussi que seuls 64% des votants se souvenaient encore de la votation sur les exportations d'armes au moment de l'enquête téléphonique (intervenue dans les deux semaines suivant la votation).

En ce qui concerne la votation sur les minarets, il semblerait que très peu de citoyens aient inversé le oui et le non. Mais ces éléments doivent inciter à la réflexion. Il semblerait qu'une partie des votants ne soit pas toujours consciente de l'impact constitutionnel des décisions, comme en témoigne la litanie des plaintes concernant des questions mal tournées. Quel pourcentage des votants se donne la peine de consulter le texte soumis à votation? Il serait intéressant que les sondages ne se limitent plus à interroger les seules opinions, mais osent faire tomber un tabou en interrogeant sur la connaissance des questions soumises à votation.

Il n'est pas exclu qu'une plus large campagne d'information aurait pu avoir un impact sur les résultats. Et ce n'est

certainement pas en laissant se développer une démocratie de communication publicitaire que la démocratie directe va s'épanouir. Le système

politique suisse offre des droits civiques élargis: cela implique d'amener aussi les citoyens à une meilleure maîtrise des enjeux. Une réflexion sur les

moyens devrait être mise à l'ordre du jour, sous peine de voir le populisme se développer encore plus largement.

Absentéisme scolaire: de la punition à la carotte collective

Constat d'échec de l'expérience française quelques mois après son introduction

Françoise Gavillet (8 avril 2010)

On a eu récemment quelques nouvelles de la cagnotte. Pas celle des joueurs de jass accumulant les plies et les sous pour une prochaine sortie gastronomique entre amis. Bien plutôt la «*cagnotte scolaire*», selon l'expression du ministre de l'éducation Luc Chatel, censée résoudre les problèmes d'absentéisme dans les lycées français.

Expérimentation française

Six classes de lycées professionnels de la région parisienne (Académie de Créteil) ont reçu collectivement en octobre dernier une somme de 2'000 euros, susceptible de grimper jusqu'à 10'000 euros en fin d'année, sous condition de respect d'un contrat de sérieux et d'assiduité – soit un absentéisme qui n'atteigne pas 5% alors qu'il est de 11% dans l'enseignement professionnel. Selon les autorités, cette cagnotte est destinée à financer, pour les élèves de la classe, une partie de la préparation au permis de conduire, par exemple, ou un voyage culturel.

L'annonce de cette expérimentation a fait du bruit, on l'imagine, chez les

enseignants comme chez les parents d'élèves. La plupart s'y sont opposés, toutes tendances politiques confondues. On a moins parlé d'une autre décision analogue, celle du proviseur d'un lycée professionnel de Marseille, qui offre chaque mois à la classe de son établissement qui a le plus faible taux d'absentéisme des places pour les matchs de foot de l'OM.

Dérives

L'instauration de la cagnotte contre l'absentéisme révèle une méconnaissance fondamentale de l'acte d'apprendre. Ce n'est pas parce que certains élèves reviendront (peut-être) s'asseoir plus régulièrement sur les bancs du lycée qu'ils vont y apprendre quoi que ce soit. Il ne peut y avoir apprentissage que si l'élève ou l'étudiant est actif, motivé, et comprend le sens de ce qu'il apprend. Avec l'expérience en cours, cette exigence cède le pas à la facilité de la politique du chiffre (c'est la baisse du taux d'absentéisme qui importe), et marque l'effacement de la pédagogie devant l'échange marchand.

C'est d'ailleurs ce que relèvent

plusieurs associations de parents d'élèves: elles font remarquer l'inadéquation fondamentale entre les raisons réelles de l'absentéisme scolaire et l'emplâtre dérisoire qu'on lui oppose. Parmi ces raisons, certaines sont directement liées à l'institution scolaire, comme la non-prise en compte du choix d'orientation de nombreux élèves; en effet un tiers d'entre eux se trouvent dans une section qui ne correspond pas à leur vœu, alors qu'il s'agit d'un choix professionnel. D'autres naissent des difficultés sociales et économiques des familles.

Outre que la mesure ne peut être qu'inefficace, elle est en contradiction directe avec les valeurs éducatives et le respect des personnes. La politique de la carotte est méprisante, tant pour celui qui la mène que pour celui qui la subit.

De plus, cette expérimentation fait appel aux ressorts malsains de la dynamique de groupe: il s'agit d'utiliser le collectif que constitue la classe pour faire pression sur les individus susceptibles de mettre en danger, par leurs absences, l'augmentation de la cagnotte; avec les risques inhérents de